

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 16 juin 1975

portant remplacement d'un membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom

(75/378/Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom ⁽¹⁾, modifiés par la décision 73/45/Euratom ⁽²⁾, et notamment l'article X de ces statuts,

vu la décision du Conseil, du 20 janvier 1975, portant renouvellement des membres du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom,

vu l'avis de la Commission,

considérant que le siège d'un membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement est devenu vacant à la suite de la démission de M. P. Dawson, et que le gouvernement du Royaume-Uni a proposé son remplacement par M^{lle} B.D. Mac Lean,

DÉCIDE :

Article premier

M^{lle} B.D. Mac Lean est nommée membre du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom en remplacement de M. P. Dawson démissionnaire, et pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 1976.

Article 2

Cette nomination prend effet à la date à laquelle le Conseil reçoit l'acceptation de M^{lle} B.D. Mac Lean.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 1975.

Par le Conseil

Le président

R. RYAN

⁽¹⁾ JO n° 27 du 6. 12. 1958, p. 534/58.

⁽²⁾ JO n° L 83 du 30. 3. 1973, p. 20.